

Rapport annuel 2021

D'après Swiss GAAP RPC 26



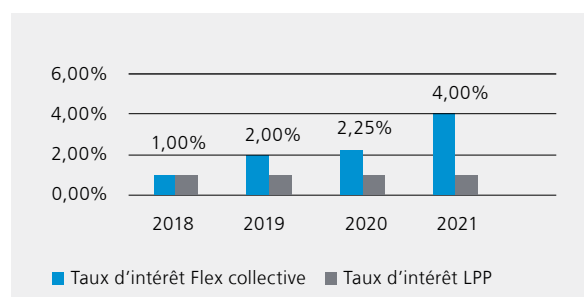
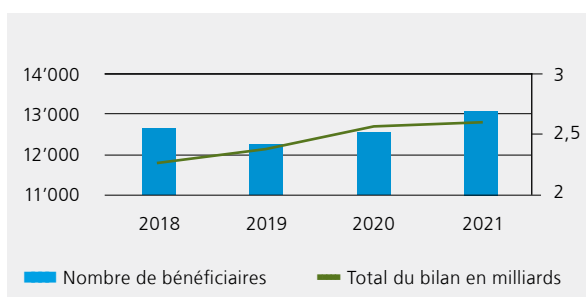
La flexibilité
est notre atout

Contenu

Swisscanto Flex Fondation Collective en bref	3
Rapport annuel 2021	4
Stratégie de durabilité en matière de placements de fortune	6
Reporting sur la mise en œuvre de la stratégie de durabilité du gestionnaire de fortune	7
Gestionnaire de portefeuille Rapport 2021	9
Comptes annuels 2021	10
Bilan au 31 décembre 2021	11
Compte d'exploitation au 31 décembre 2021	13
Annexe aux comptes annuels	15
Rapport de l'organe de révision	36

Swisscanto Flex Fondation Collective en bref

La solution de prévoyance collective flexible et performante pour les PME



Total du bilan

2,766 milliards

Bénéficiaires

13'170

Œuvres de prévoyance affiliées

346

Taux d'intérêt technique

1,5%

Degré de couverture:

Flex 116,96% Rentiers 105,98%

Bases à partir du 31.12.2021

LPP 2020 (PT 2021)

Swisscanto Sustainability Rating

Portefeuille



Indice de



Swisscanto ESG Score

68,3/100

68,1/100

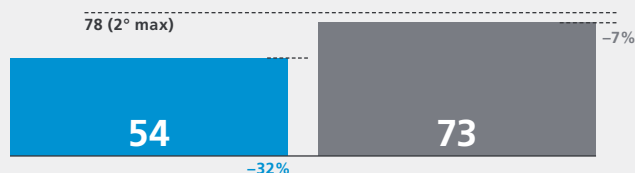
MSCI ESG Score

6,8/10

6,6/10

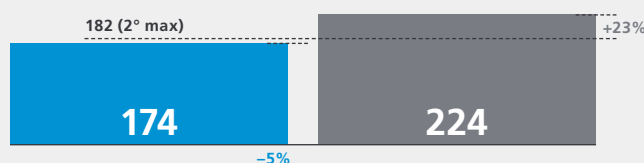
intensité émissions CO₂ Corporate

Tonnes CO₂ e/millions USD PIB
Scope 1 & 2



intensité émissions CO₂ Sovereign

Tonnes CO₂ e/millions USD PIB



Atteindre l'objectif de 2 degrés

-29%

-2%

Impressum

Éditeur Internet
Swisscanto Flex Fondation Collective, Sägereistrasse 29, 8153 Glattbrugg
Le rapport annuel est disponible uniquement au format PDF sur swisscanto-flex.ch.

Rapport annuel 2021

Pertinent, ambitieux et innovant



Andreas Schmeltzer et Dr Christof Strässle

Chère lectrice, cher lecteur,

Regarder dans la même direction – regrouper les forces, former une unité: tel était le principe de base de Swisscanto Flex Fondation Collective pour l'année 2021, après la reprise des activités de gestion par PFS Pension Fund Services AG. Parce que l'union fait la stabilité, nous préparons à l'avenir et nous permet de résister aux crises. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrions atteindre nos objectifs et assurer ainsi notre succès à long terme. C'est pourquoi nous avons procédé à quelques changements au sein de la Fondation Collective Swisscanto Flex au cours de l'exercice 2021. Nous jetons ainsi les bases d'une croissance durable pour les années à venir.

Focalisation stratégique et durabilité

En 2021, nous avons mis l'accent stratégique sur un portefeuille de placements diversifié, ce qui a eu un effet positif sur l'évolution du rendement de la Fondation Collective. Avec un rendement total net de 7,61% (Flex20), 9,74% (Flex30), 12,81% (Flex40) et 7,57% pour l'institution de prévoyance des rentiers, Swisscanto Flex Fondation Collective des Banques Cantonales peut se targuer d'une année très réussie. Malgré la persistance de la pandémie de COVID-19, la Fondation Collective a de nouveau rémunéré à des taux attractifs: grâce à la situation financière très positive, le Conseil de fondation a décidé de rémunérer les avoirs de vieillesse des assurés dans le domaine Flex collectif à 4,0% pour l'année 2021. Parallèlement, nous sommes également conscients de notre responsabilité sociale et développons systématiquement la performance de notre portefeuille de placements en matière de durabilité. Pour ce faire, nous avons adopté et publié notre propre stratégie de durabilité dans le domaine des placements au sein du Conseil de fondation. La génération de rendements durables à

long terme dépend de systèmes sociaux, écologiques et économiques stables et efficaces. Les institutions de prévoyance sont donc essentiellement axées sur la durabilité et l'équité intergénérationnelle. Les responsables doivent respecter le devoir de diligence fiduciaire, qui inclut en définitive aussi des aspects durables. Swisssanto Flex Fondation Collective est d'avis que tous les risques pertinents doivent être pris en compte, et donc aussi l'évolution à long terme de facteurs d'influence non financiers. En tant qu'investisseur, elle est consciente de sa responsabilité éthique, écologique et sociale, et en tient compte dans ses décisions de placement. Veuillez également consulter notre rapport sur le développement durable.

Simplification de notre portail en ligne pour les employeurs et les assurés

Nous voulons rester l'une des fondations collectives numériques leaders en Suisse et avons pour cela introduit un nouveau logiciel de gestion très moderne. C'est sur cette base que nous continuons à développer la plateforme numérique des assurés. Avec cette stratégie, Swisssanto Flex Fondation Collective veut être attractive à moyen et long terme également pour tous les assurés et employeurs. Le portail en ligne de Swisssanto Flex Fondation Collective est le poste de pilotage pour une participation réussie à la prévoyance: toutes les mutations, comme par exemple le changement d'adresse de domicile, d'état civil ou du plan choisi, peuvent être effectuées directement. Le nouveau portail permet d'effectuer des simulations complètes des prestations en cas de changement de salaire, de rachats ou encore de versements anticipés pour l'acquisition d'un logement. Il est également possible de générer soi-même à tout moment un relevé de dépôt ou un certificat de prévoyance actuel.

Le nouveau portail présente quelques facilités pour les employeurs également, car toutes les mutations telles que les déclarations de salaires, etc. peuvent être effectuées et mises en œuvre directement. Les nouvelles factures de cotisations peuvent être consultées immédiatement.

Changement pour notre site et remerciements

Un autre changement a eu lieu l'année dernière avec le déménagement du site de Zurich à Glattbrugg. Swisssanto Flex Fondation Collective et l'ensemble de ses collaborateurs se trouvent désormais dans des bureaux très attrayants, dotés d'une infrastructure moderne et d'une vue panoramique de rêve.

Au nom du Conseil de fondation et de la direction, nous remercions les clientes et les clients pour la confiance qu'ils nous ont accordée. Nous remercions tout particulièrement nos collaborateurs. Ils font avancer avec succès la transformation numérique de Swisssanto Flex Fondation Collective.

Notre ambition

Nous travaillons à renforcer davantage la confiance de toutes nos parties prenantes. Nous sommes prêts pour cette tâche.



Dr Christof Strässle
Président du Conseil
de fondation



Andreas Schmeltzer
Directeur

Stratégie de durabilité en matière de placements de fortune

Swisscanto Flex considère qu'il est important de tenir compte des aspects du développement durable dans le cadre de la gestion des risques. Elle s'engage à respecter les principes de la gestion durable des actifs et s'efforce de trouver un équilibre entre les aspects économiques, sociaux et écologiques.

Soucieuse de se conformer aux exigences normatives, Swisscanto Flex se fixe les objectifs de durabilité suivants pour ses placements.

Objectifs de durabilité au niveau des gestionnaires de fortune

Swisscanto Flex ne mandate que des gestionnaires de fortune qui ont signé les Principes pour l'investissement responsable et sont membres de Swiss Sustainable Finance.

Objectifs de durabilité dans la gestion de fortune **Exercice des droits de vote**

Actuellement, Swisscanto Flex met en œuvre le portefeuille exclusivement au moyen de placements collectifs, et oblige le gestionnaire de fortune à exercer les droits des actionnaires pour toutes les sociétés anonymes suisses en tenant compte des aspects de développement durable.

Lorsqu'il investit dans des sociétés anonymes étrangères au moyen de placements collectifs, le gestionnaire de fortune est tenu de veiller à ce que les droits des actionnaires soient exercés chaque fois que possible et dans une mesure économiquement raisonnable.

Tous les gestionnaires de fortune mandatés par Swisscanto Flex sont tenus de s'engager directement avec les entreprises ou dans le cadre de groupes d'investisseurs (p. ex. pools d'engagement, initiatives, etc.).

Critères négatifs

Swisscanto Flex oblige tous les gestionnaires de fortune mandatés à appliquer une liste d'exclusion pour les entreprises dont les activités commerciales violent les conventions ou les traités internationaux ratifiés par la Suisse. La liste de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) constitue un exemple d'une telle liste d'exclusion. Des listes ou critères d'exclusion plus larges peuvent être mis en œuvre par les gestionnaires de fortune mandatés.

Critères positifs

Swisscanto Flex encourage tous les gestionnaires de fortune à appliquer des critères positifs lorsque cela est possible et rentable. Au niveau de la fortune totale, elle ne précise délibérément pas comment les critères positifs doivent être conçus concrètement. Il convient d'adopter des approches différentes, telles que les placements à impact.

Rapports

Afin de mesurer l'évolution des placements de Swisscanto Flex en matière de durabilité, les gestionnaires de fortune rendent périodiquement compte de la durabilité.

Swisscanto Flex mesure chaque année la durabilité de ses placements sur la base d'un rapport de durabilité. De plus, le public est informé chaque année des efforts globaux réalisés en matière de durabilité dans le rapport annuel.

Gestion des risques climatiques

Swisscanto Flex mesure périodiquement, lorsque cela est possible, l'intensité moyenne pondérée en CO₂ (ou un indicateur comparable) pour les portefeuilles d'actions et d'obligations. Les gestionnaires de fortune mandatés ont pour objectif de viser une intensité carbone (ou un indicateur comparable) plus faible pour les portefeuilles d'actions et d'obligations que celle de l'univers de comparaison (indice de référence).

Reporting sur la mise en œuvre de la stratégie de durabilité du gestionnaire de fortune

1.1 Portée du reporting

Le reporting englobe en principe tous les produits utilisés dans les catégories de placement traditionnelles. Les catégories de placement non traditionnelles, y compris les placements immobiliers (hors actions immobilières), ne font pas partie du reporting. Selon la ligne de produits ESG Swisscanto Traditionnel, Responsable ou Durable, différentes approches de durabilité sont appliquées ou l'application concrète peut différer. De plus amples détails sont donnés dans les sections suivantes.

1.2 Affiliations des gestionnaires de fortune mandatés

L'Asset Management de la Banque cantonale de Zurich est signataire des «Principles for Responsible Investment» et membre de «Swiss Sustainable Finance».

1.3 Exercice des droits de vote et engagement

Dans le cadre de l'Investment Stewardship, l'Asset Management de la Banque cantonale de Zurich pratique aussi bien le vote par procuration que l'engagement en tenant compte des aspects de durabilité. Pour les positions en actions détenues, le vote s'effectue à chaque fois avec l'ensemble du portefeuille de la direction du fonds sur l'ensemble des placements collectifs Swisscanto. Les portefeuilles de Swisscanto Flex Fondation collective sont exclusivement mis en œuvre avec des placements collectifs, en utilisant en premier lieu des produits Swisscanto. Des produits tiers sont également utilisés, en particulier pour les placements immobiliers non cotés, et des investissements dans des produits tiers sont également possibles en complément dans d'autres catégories de placement.

Swisscanto Fondsleitung AG procède à un vote généralisé pour les placements directs en actions suisses cotées en bourse.

La direction du fonds Swisscanto Asset Management International SA vote pour les placements directs en actions cotées en bourse et domiciliées en dehors de la Suisse,

- lorsque la position des actions détenues atteint la valeur boursière (nombre d'actions détenues x cours de l'action au moment de la fixation de la position pour l'assemblée générale) de CHF 5 millions ou équivalent ou
- lorsque la société cible ou l'Asset Manager demande expressément l'exercice des droits de vote.

Nos directives de vote en matière de durabilité peuvent être consultées sur [swisscanto.com/voting](https://www.swisscanto.com/voting) (voir «Swiss Funds Guidelines» et «Lux Funds Guidelines»). Notre comportement de vote concret après une assemblée générale est également publié sous ce lien.

L'engagement est mené avec des sociétés partout où nous détenons une position importante (en valeur absolue ou en % de la capitalisation boursière), sans qu'aucun seuil précis ne soit appliqué. Les éléments déterminants à cet égard sont les anomalies en matière d'ESG, de stratégie climatique et, en particulier, les violations du Pacte mondial des Nations unies. La politique d'investissement et la politique de vote font partie intégrante de l'engagement et servent de «paquet global» complet pour augmenter durablement la valeur de l'entreprise et promouvoir les objectifs des meilleures pratiques ESG. Les entreprises sont activement invitées à formuler des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et à les mettre en œuvre de manière cohérente.

Outre le dialogue direct permanent avec les directions d'entreprises suisses, nous nous engageons par le biais de la plateforme de collaboration des UN PRI et de différentes initiatives d'investisseurs. Le partenaire pour nos activités d'engagement auprès des sociétés internationales est Sustainalytics.

1.4 Critères négatifs

L'Asset Management de la Banque cantonale de Zurich applique à tous les capitaux gérés - aussi bien actifs que passifs - une liste noire qui permet de mettre en œuvre notre norme de durabilité en s'appuyant sur l'Association suisse pour l'investissement responsable

(SVVK-ASIR). Ces critères d'exclusion visent principalement les fabricants d'armes prosrites (mines antipersonnel, armes à sous-munitions et armes nucléaires non soumises au Traité de non-prolifération). De même, il peut arriver que des exclusions liées au comportement soient prononcées. Pour l'évaluation, nous nous basons principalement sur la législation suisse ainsi que sur les accords internationaux ratifiés et reconnus par la Suisse. Nous nous réservons le droit d'exclure des entreprises supplémentaires ou de renoncer à une exclusion, à notre entière discrétion.

Si des produits de tiers sont utilisés dans les portefeuilles de Swisscanto Flex Fondation collective dans des catégories de placement traditionnelles, le respect de la liste noire est également obligatoire. Dans ce cadre, les placements soumis aux produits tiers sont régulièrement contrôlés. Il n'est toutefois pas possible de garantir de manière définitive le respect intégral ou continu de la liste noire pour les produits tiers.

Exclusions de la liste noire de Swisscanto

- Bombes et munitions à fragmentation
- Mines antipersonnel et terrestres
- Armes biologiques et chimiques
- Systèmes d'armes nucléaires
- Matériel d'armement nucléaire
- Uranium enrichi
- Armes à laser aveuglantes
- Armes incendiaires
- Exclusions basées sur le comportement entre autres conformément au SVVK ASIR

Pour les placements collectifs Swisscanto des lignes de produits Responsable et Durable, les exclusions de la liste noire sont complétées par d'autres critères. Si des produits de tiers gérés activement dans des catégories de placement traditionnelles sont utilisés dans les portefeuilles de Swisscanto Flex Fondation collective, le respect des autres critères d'exclusion conformément à la ligne de produits Responsable est également obligatoire. Dans ce cadre, les placements soumis aux produits tiers sont régulièrement contrôlés. Il n'est toutefois pas possible de garantir de manière définitive le respect intégral ou continu de ces autres exclusions pour les produits de tiers.

Exclusions complémentaires conformément à la ligne Responsable

- Fabrication d'armes et de munitions
- Fabrication de matériel de guerre (>5% du chiffre d'affaires)
- Violations du Pacte mondial des Nations unies
- Travail des enfants
- Production de pornographie
- Extraction de charbon (>5% du chiffre d'affaires)
- Réserves de charbon (hors production de métaux)
- Risques socio-économiques (pour les émetteurs souverains)

1.5 Critères positifs

L'intégration des aspects ESG dans les décisions d'investissement est un élément central de la stratégie de durabilité de la gestion d'actifs de la Banque cantonale de Zurich. Un score ESG mesure la performance d'un État ou d'une entreprise en termes de facteurs environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G).

Pour les produits selon l'approche Durable, une analyse d'impact, qui mesure la contribution d'une entreprise ou d'un État au développement durable, est également effectuée. Elle montre si et dans quelle mesure les entreprises et les États servent au moins l'un des 17 objectifs officiels des Nations unies («ODD») pour le développement durable. Les portefeuilles de Swisscanto Flex Fondation collective sont constitués en premier lieu de placements collectifs Swisscanto gérés activement, ce qui assure une large couverture en termes d'intégration ESG.

1.6 Changements possibles en 2022

- Mise en œuvre ou orientation selon la Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)
- Rapport sur le développement durable de Swisscanto: Intégration d'évaluations détaillées et spécifiques aux portefeuilles en matière de scores ESG et d'Investment Stewardship
- En ce qui concerne la durabilité des produits immobiliers directs, il est prévu de publier pour la première fois à l'automne 2022 une notation GRESB (Global Real Estate Sustainability Benchmark) pour les fonds et le groupe de placement. GRESB est le système d'évaluation leader pour mesurer la performance ESG des placements immobiliers indirects.

Gestionnaire de portefeuille Rapport 2021

Le début de l'année 2021 a été placé sous le signe de la hausse des taux d'intérêt sur le marché des capitaux. Les rendements de référence des emprunts d'État américains à 10 ans ont augmenté d'environ 0,8% en raison des progrès de l'économie, qui ont également entraîné une hausse visible des anticipations d'inflation. En Europe, la hausse des rendements a été nettement plus modérée. Après une période d'incertitude initiale, les marchés d'actions ont toutefois compris à la fin du premier trimestre que des taux d'intérêt plus élevés pouvaient être supportés en raison d'un momentum conjoncturel plus fort, tout en maintenant une politique monétaire défensive. Le marché suisse des actions (SMI) s'est toutefois nettement moins bien comporté que ses concurrents internationaux. Pendant la première phase de la hausse des rendements, nous avons globalement maintenu notre quote-part d'actions à un niveau neutre, mais nous l'avons augmentée après la correction du marché début mars. Du côté des obligations, nous avons d'abord réduit notre exposition, avant de combler quelque peu l'écart de duration fin mars.

Après l'atmosphère d'effervescence du début de l'année, lorsque la perspective d'une reprise économique a stimulé les placements cycliques, un retour à la normale en termes de croissance et de politique monétaire a ensuite été annoncé. Malgré cette réorientation, les marchés d'actions ont pu atteindre de nouveaux sommets grâce aux bons résultats des entreprises et à l'abondance de liquidités qui persiste. En ce qui concerne les obligations, la hausse de l'inflation (à plus de 4% aux États-Unis) et les intentions de certaines banques centrales d'acheter moins de titres n'ont pas eu les conséquences redoutées. Nous avons mis l'accent sur ces nouvelles circonstances le plus tôt possible dans les portefeuilles. Ainsi, les obligations d'État ont été reconstituées après la hausse des rendements aux États-Unis, car nous pensions qu'une nouvelle accélération de l'inflation était peu probable. En outre, nous avons renforcé les obligations des marchés émergents, en particulier celles libellées en renminbi, en raison de la faible corrélation avec les marchés occidentaux et des rendements appréciables de 3%. En revanche, notre préférence pour les actions des marchés émergents, qui ont souffert des plans de réglementation des autorités chinoises, a été moins avantageuse.

À partir de l'été, le ralentissement de la dynamique conjoncturelle et la persistance de l'inflation ont préoccupé les investisseurs. En outre, les discussions autour du groupe immobilier chinois Evergrande avaient donné lieu à des prises de bénéfices sur les marchés d'actions. La banque centrale américaine ne s'est toutefois pas laissée décourager et a annoncé la réduction progressive de son programme de rachat d'obligations avec le «tapering». À partir du mois d'août, les rendements ont donc continué à augmenter dans le monde entier et les marchés d'actions se sont par conséquent légèrement corrigés. Avant l'été déjà, nous avions réduit le risque dans nos portefeuilles. Du côté des actions, cela impliquait par exemple une quote-part d'actions neutre, qui était en outre plutôt orientée vers la défensive. Outre nos investissements de base dans les actions, qui ont profité de la hausse des taux d'intérêt compte tenu de la préférence fondamentale pour les valeurs intrinsèques, les engagements dans les titres canadiens et les valeurs suisses de qualité ont également connu une évolution réjouissante.

À la fin de l'année, le variant hautement contagieux Omicron s'était rapidement propagé, entraînant de nouvelles restrictions de la vie publique. D'autre part, de nombreuses banques centrales ont signalé qu'elles prenaient au sérieux les préoccupations croissantes en matière d'inflation. Avec la Norvège et l'Angleterre, les deux premières grandes banques centrales avaient relevé leurs taux d'intérêt et la Réserve fédérale américaine a également appuyé sur l'accélérateur en accélérant le «tapering». Après avoir réduit notre quote-part d'actions avant les turbulences du marché à la fin de l'été et placé le portefeuille dans une position plus défensive, nous avons profité du plongeon des marchés financiers de septembre pour acheter des actions supplémentaires, par exemple dans le secteur européen des matières premières.

En comparaison annuelle, il apparaît clairement que notre préférence pour les actions par rapport aux obligations a fait ses preuves. En revanche, l'or a légèrement reculé, tandis que les matières premières dans leur ensemble ont fait partie des gagnants.

Asset Management Banque cantonale de Zurich

Comptes annuels 2021

Bilan au 31 décembre 2021	11
Compte d'exploitation au 31 décembre 2021	13
Annexe aux comptes annuels	15

Bilan au 31 décembre 2021

	Index Annexe	31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF
Actif			
Placements		2'765'807'674	2'566'321'669
Liquidités et placements sur le marché monétaire		40'332'241	31'691'398
Créances		22'370'114	23'793'270
Créances à l'égard de tiers		8'223'910	7'371'313
Placements chez l'employeur	6.10	14'146'204	16'421'956
Placements		2'703'105'320	2'510'837'001
Flex20	6.4	1'093'550'797	1'169'885'770
Flex30	6.4	550'475'246	394'183'294
Flex40	6.4	241'978'238	173'578'235
Flex caisse de bénéficiaires de rentes	6.4	816'699'941	772'852'754
Flex compte d'exécution	6.4	345'541	242'207
Placements individuels des œuvres de prévoyance	6.4	55'557	94'741
Compte de régularisation actif	7.1	407'732	1'676'916
Actifs de contrats d'assurance	5.1	–	–
Total Actif		2'766'215'406	2'567'998'585

	Index Annexe	31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF
Passif			
Dettes	7.2	52'844'851	65'181'475
Prestations de libre passage et rentes		50'429'392	63'439'246
Banques/assurances		334'618	511'903
Autres dettes		2'080'841	1'230'326
Compte de régularisation passif	7.3	295'289	861'412
Réserve de cotisations employeur	6.10	19'173'182	18'858'806
Réserve de cotisations sans renonciation à son utilisation		19'173'182	18'858'806
Réserve de cotisations avec renonciation à son utilisation		–	–
Provisions non techniques Fondation	7.6	–	500'000
Capitaux de prévoyance et provisions techniques caisses de prévoyance (individuelle/collective)		1'423'382'021	1'341'593'393
Capital de prévoyance assurés actifs	5.2	1'414'676'416	1'332'692'944
Provisions techniques	5.5	8'705'605	8'900'449
Réserve de fluctuation de valeur (caisses de prévoyance individuelle/collective)	6.3	151'268'138	135'280'020
Fonds libres/sous-couverture (caisses de prévoyance individuelle/collective)	9.1	186'793'339	120'554'889
<i>dont sous-couverture</i>		–	–46'936
Situation au début de la période		120'554'889	82'701'509
Produit/charges de liquidation partielle		–1'370'069	–
Dissolution des fonds libres		–20'366'347	–1'944'480
Versement dans les fonds libres		1'664'782	8'213'433
Excédent des produits (+)/charges (–) œuvres de prévoyance		86'310'084	31'584'426
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		879'741'663	879'052'152
Caisse de prévoyance Rentiers			
Capital de prévoyance assurés invalides	5.2	5'885'183	5'662'351
Capital de prévoyance Rentiers (taux d'intérêt technique 1,75%)	5.4	–	772'315'836
Capital de prévoyance Rentiers (taux d'intérêt technique 1,50%)	5.4	840'207'303	37'401'173
Capital de prévoyance Rentiers (taux d'intérêt technique 1,25%)	5.4	7'688'344	8'403'135
Capital de prévoyance Rentiers (taux d'intérêt technique 0,25%)	5.4	1'287'536	1'396'489
Provisions techniques Rentiers	5.5	24'673'297	53'873'168
Réserve de fluctuation de valeur de la caisse de prévoyance Rentiers	6.3	52'616'923	6'016'437
Fonds libres/sous-couverture (Caisse de prévoyance Rentiers)		–	–
Capital de la Fondation	7.5	100'000	100'000
Situation au début de la période		100'000	100'000
Excédent des produits (+)/charges (–)		–	–
Total Passif		2'766'215'406	2'567'998'585

Compte d'exploitation au 31 décembre 2021

	Index Annexe	31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF
Cotisations et apports ordinaires/autres		121'778'063	118'144'993
Cotisations des employés		46'567'292	46'432'644
Cotisations des employeurs		57'738'895	57'387'339
Prélèvement de la réserve de cotisations employeur pour le financement des cotisations	6.10	-3'647'106	-2'999'176
Primes uniques et rachats		17'264'519	13'590'838
Cotisations d'assainissement employés		-	7'518
Cotisations d'assainissement employeurs		-	7'518
Versements dans la réserve de cotisation employeur	6.10	3'854'462	3'718'311
Prestations d'entrée		202'264'511	301'756'785
Apports de libre passage		140'533'022	234'470'918
Versements dans le capital de prévoyance bénéficiaires de rentes		52'808'798	52'003'577
Versements en cas de reprises d'effectifs d'assurés dans:			
Capital de prévoyance Rentiers	5.4	5'410'432	5'918'603
Provisions techniques		7'441	30'000
Réserve de fluctuation de valeur		1'238	452'785
Fonds libres		1'664'782	8'213'433
Paievements de versements anticipés EPL/divorces		1'838'797	667'468
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		324'042'574	419'901'777
Prestations réglementaires		-155'161'784	-151'134'988
Rentes de vieillesse		-48'830'121	-47'675'354
Rentes de survivants		-8'379'782	-8'417'256
Rentes d'invalidité		-4'600'379	-4'268'842
Autres prestations réglementaires		-3'599'617	-1'599'214
Transfert à partir de contrats résiliés:			
Transfert de capital de prévoyance rentiers sortis d'une affiliation		-4'665'657	-1'969'835
Transfert de provisions techniques rentiers en raison de liquidation partielle		-128'016	-9'256
Transfert de fonds libres des caisses de prévoyance		-613'963	-629'666
Transfert de réserves de fluctuation de valeur		-	-81'677
Transfert de réserve de fluctuation de valeur de la caisse rentiers		-29'887	-
Prestations issues de provisions techniques des caisses de prévoyance		-214'168	-157'971
Rachat de rente de vieillesse lors du départ à la retraite caisse Rentiers		-49'827'546	-51'659'258
Prestations en capital à la retraite		-30'463'756	-31'606'439
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-3'808'894	-3'060'220
Prestations non-réglementaires		-19'802'816	-1'792'151
Prélèvement à partir de la réserve de cotisations employeur	6.10	-50'432	-477'338
Prélèvement de fonds libres à partir d'œuvres de prévoyance		-19'752'384	-1'314'814
Prestations de sortie		-145'953'978	-193'340'122
Prestations de libre passage en cas de sortie		-139'653'898	-188'867'126
Versements anticipés pour l'EPL/divorces		-6'300'080	-4'472'996
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-320'918'578	-346'267'261
Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations		-64'102'353	-132'720'918
Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs		-23'913'825	-62'223'001
Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance assurés invalides		3'979	601'093
caisse de bénéficiaires de rentes			
Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance bénéficiaires de rentes		-29'875'935	-23'545'096
Dissolution/Constitution de provisions techniques œuvres de prévoyance		206'727	127'971
Dissolution/Constitution de provisions techniques		29'199'871	-10'572'879
caisse de bénéficiaires de rentes			
Dissolution/Constitution des réserves de fluctuation de valeur œuvres de prévoyance		-1'238	-371'108

	Index Annexe	31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF
Dissolution/Constitution de réserves de fluctuation de valeur œuvre de prévoyance caisse de bénéficiaires de rentes		29'887	–
Dissolution/Constitution de fonds libres œuvres de prévoyance		20'071'634	–6'268'953
Produit/charges de liquidation partielle		–1'370'069	–
Rémunération du capital d'épargne		–58'069'647	–30'110'326
Rémunération du capital d'épargne cas de prestations dans la caisse de bénéficiaires de rentes		–226'811	–116'822
Dissolution/Constitution de réserves de cotisation	6.10	–156'925	–241'797
Produits de prestations d'assurance		2'277'187	1'089'791
Prestations d'assurance		2'277'187	1'089'791
Charges d'assurance		–937'523	–1'103'747
Primes d'assurance			
Prime de risque		–435'620	–598'427
Cotisations au fonds de garantie		–501'903	–505'319
Résultat net de l'activité d'assurance		–59'638'694	–59'100'358
Résultat net des placements		211'783'462	105'651'822
Résultat net liquidités et placements sur le marché monétaire		–22'195	–158'335
Résultat de la fortune Flex20		82'302'051	52'132'248
Résultat de la fortune Flex30		50'372'427	18'160'229
Résultat de la fortune Flex40		27'877'378	9'023'155
Résultat de la fortune Flex caisse de bénéficiaires de rentes		61'577'940	35'510'169
Résultat de la fortune placements individuels œuvre de prévoyance		1'039	–
Frais de gestion de fortune Flex20	6.9	–3'400'850	–3'857'391
Frais de gestion de fortune Flex30	6.9	–1'660'231	–1'313'530
Frais de gestion de fortune Flex40	6.9	–762'063	–627'353
Frais de gestion de fortune caisse de bénéficiaires de rentes	6.9	–2'595'025	–2'647'315
Frais de gestion de fortune «compte d'exécution»	6.9	–2'600	–6'910
Commission de portefeuille		–	–
Intérêt moratoire sur les prestations de libre passage		–1'735'075	–441'086
Rémunération de la réserve de cotisations employeur	6.10	–157'451	–110'531
Rémunération des provisions techniques œuvres de prévoyance		–11'883	–11'528
Dissolution/Constitution de provisions non techniques		500'000	–
Autres produits		2'343'960	2'242'138
Produit des prestations effectuées		2'343'960	2'242'138
Autres charges		–433'265	–175'825
Frais d'administration		–5'628'126	–6'606'564
Administration générale		–3'516'821	–4'377'705
Marketing et publicité		–515'327	–500'000
Frais de courtage		–1'181'976	–1'340'635
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		–248'605	–226'720
Autorités de surveillance		–42'819	–37'868
Honoraires du Conseil de fondation		–122'578	–123'636
Excédent des produits/charges avant constitution/dissolution		148'927'337	42'011'213
Réserve de fluctuation de valeur			
Constitution (–)/Dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeur œuvres de prévoyance		–15'986'880	–13'741'401
Constitution (–)/Dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeur œuvre de prévoyance caisse de bénéficiaires de rentes		–46'630'373	3'314'614
Constitution (–)/Dissolution (+) des fonds libres œuvres de prévoyance		–86'310'084	–31'715'753
Excédent des produits (+)/charges (–) fondation		–	–

Annexe aux comptes annuels

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

Sous le nom de Swisscanto Flex Fondation collective des Banques Cantonales, il existe une fondation au sens des art. 80 ss. CC, art. 331 CO et art. 48 al. 2 LPP, qui a été créée par Swisscanto Prévoyance SA. AG La Fondation a pour objet de fournir la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et d'en appliquer les dispositions pour les employés et employeurs des entreprises affiliées à la Fondation dont le siège ou les installations se trouvent en Suisse ainsi que pour leurs proches et survivants, contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

1.2 Enregistrement selon la LPP et fonds de garantie

Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich (BVS)	
Numéro de registre	ZH 1454
Fonds de garantie LPP	
Numéro de registre	ZH 1454

1.3 Actes et règlements

	du	valide à partir du
Acte de fondation	16.12.2008	16.12.2008
Règlement cadre général	22.10.2020	01.01.2021
Règlement sur l'organisation de la Fondation Collective	22.10.2020	01.11.2020
Règlement sur la constitution de provisions et réserves	18.01.2018	01.01.2018
Règlement de placement	15.01.2020	01.01.2020
Règlement sur la liquidation au niveau de la fondation et sur la liquidation partielle ou totale au niveau œuvre de prévoyance	14.01.2016	28.10.2016
Règlement des coûts	15.10.2018	01.01.2019
Stratégie de durabilité	03.11.2021	03.11.2021
Placements		
Règlement Participation et assainissement	22.10.2020	01.11.2020

* Par décision du 14.01.2022, le siège de la Fondation a été transféré à Glattbrugg. L'acte de fondation a été adapté en conséquence par décision du 11.02.2022 de l'autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich.

1.4 Organe de direction suprême (Conseil de fondation), direction, droit de signature

Représentants des employeurs	Fonction	Durée de mandat
Dr Christof Strässle (Strässle Schumacher AG)	Président	01.01.2021–31.12.2023
Marcel Bauckhage (Meier Capital AG)	Membre	01.01.2021–31.12.2023
Peter Bänziger (Colin & Cie.)	Membre	01.01.2021–31.12.2023

Représentants des employés

Peter Schubert (Bereuter Holding AG)	Vize- président	01.01.2021–31.12.2023
Thomas Mathys (Zehnder Group Firmen Schweiz)	Membre	01.01.2021–31.12.2023
Stephan Bugget (Electrosuisse)	Membre	01.01.2021–31.12.2023

Les membres du Conseil de fondation élus sont inscrits au registre du commerce et signent collectivement à deux.

Direction et signataires autorisés

Andreas Schmeltzer	Directeur
Rosario Lupo	Comptable
Raphael Gavilano	Responsable du service des prestations
Ilias Tzilantonis	Responsable des ventes
Daniela Bohny	Bureau administratif
Milijana Danilovic	Bureau administratif
Ramona Pianta	Bureau administratif
Nicole Steiner	Secrétariat
Christine Niedermeier	Secrétariat
Gabriela Suhner	Bureau administratif

La direction et les personnes autorisées à signer sont inscrites au registre du commerce et signent collectivement à deux.

1.5 Experts, organe de révision, autorité de surveillance, conseillers

Expert en prévoyance professionnelle

Keller Experten AG, Frauenfeld (Vertragspartner)
Herr Patrick Baeriswyl (Ausführender Experte)

Organe de révision

Ernst & Young AG, Zürich
Herr Marco Schmid (Leitender Revisor)

Autorité de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich (BVS)

Gestionnaire de portefeuille

Zürcher Kantonalbank Asset Management

1.6 Nombre d'œuvres de prévoyance affiliées

	Total	Flex collective	Flex individuelle	Caisse Rentiers
Caisses de prévoyance le 01.01.2021	352	296	55	1
Entrées	8	7	1	0
Départs	-14	-13	-1	0
Total	346	290	55	1

Œuvres de prévoyance au 31.12.2021

2 Membres actifs et bénéficiaires de rentes

2.1 État et variation des assurés actifs et bénéficiaires de rentes au 31.12.2021

	31.12.2021	31.12.2020	Entrées	Départs
Assurés actifs	10'361	9'835	2'274	-1'748
Bénéficiaires d'une rente de vieillesse	1'975	1'887	127	-39
Rentes pour enfants de retraités	17	22	0	-5
Bénéficiaires d'une rente d'invalidité	241	241	29	-29
Rentes pour enfants d'invalides	65	73	9	-17
Rentes de conjoint	479	471	32	-24
Orphelins bénéficiant d'une rente	32	29	6	-3
Total	13'170	12'558	2'477	-1'865
dont bénéficiaires de rentes	2'809	2'723		

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

L'objectif de la Fondation est atteint dans la mesure où des employeurs s'affilient à la Fondation au moyen de contrats d'affiliation. La conclusion du contrat d'affiliation crée une œuvre de prévoyance.

La commission de prévoyance de l'œuvre de prévoyance donne son accord au règlement cadre général mis en œuvre par le Conseil de fondation. Dans le plan de prévoyance, la commission de prévoyance fixe en outre la nature et l'étendue des prestations de prévoyance, les cotisations des assurés et de l'employeur ainsi que des dispositions spécifiques à la prévoyance dans le cadre de la LPP.

La fondation collective gère, pour chaque œuvre de prévoyance, un établissement d'épargne avec une assurance-risque complémentaire. Les prestations de vieillesse et de sortie sont déterminées selon la primauté des cotisations. Les prestations de risque en cas de décès ou d'invalidité sont déterminées selon la primauté des cotisations ou des prestations, en fonction du salaire assuré.

3.2 Financement, méthodes de financement

Le financement est réglementé séparément pour chaque œuvre de prévoyance. En principe, il est assuré par les employés et l'employeur, l'employeur devant supporter au moins 50% des dépenses.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

La Fondation dispose de trois solutions de prévoyance, la Flex collective, la Flex individuelle et une œuvre de prévoyance pour bénéficiaires de rentes. Dans le produit Flex individuelle, des placements individuels sont possibles. Les modalités à cet effet sont régies par les dispositions contractuelles et réglementaires distinctes de la Fondation.

La solution Flex collective

Toutes les entreprises affiliées à cette institution forment une communauté. Le Conseil de fondation décide de la rémunération du capital d'épargne chaque année, en se basant sur le rendement net du groupe de placements et en tenant compte des réserves de fluctuation de valeur nécessaires. Le capital de prévoyance de la solution Flex collective est investi dans le groupe de placements Flex20.

La solution Flex individuelle

Dans cette solution très flexible, chaque œuvre de prévoyance est gérée comme une caisse de pension indépendante, semi-autonome, avec un bilan annuel et un compte d'exploitation, et constitue sa propre réserve de fluctuation de valeur. Ainsi, chaque entreprise affiliée obtient également son taux de couverture individuel.

En plus de ses tâches habituelles, la commission de prévoyance (et non le Conseil de fondation) détermine le taux d'intérêt pour la rémunération du capital d'épargne individuel en tenant compte de la situation financière de l'œuvre de prévoyance.

Le capital de prévoyance de cette solution est investi globalement dans trois groupes de placements, Flex20, Flex30 et Flex40.

Œuvre de prévoyance bénéficiaires de rentes

Swisscanto Flex Fondation Collective gère le capital de prévoyance de tous les bénéficiaires de rentes dans l'œuvre de prévoyance bénéficiaires de rentes. Cette œuvre de prévoyance est gérée dans la solution Flex individuelle. L'œuvre de prévoyance est investie dans un groupe de placements défensif, similaire au groupe Flex20. (Pour plus de détails, voir point 6.4).

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes et permanence

4.1 Validation des comptes au regard de la norme Swiss GAAP RPC 26

Pour les présents comptes annuels au 31.12.2021, les dispositions de Swiss GAAP RPC 26 (comptabilité des institutions de prévoyance) ont été appliquées.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation correspondent aux dispositions du Code des obligations et de la LPP. Les comptes annuels, comprennent le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe, présentent la situation financière réelle au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et respectent les prescriptions de Swiss GAAP RPC 26.

Principes d'évaluation:

Liquidités	Valeur nominale
Créances et prêts	Valeur nominale ./. corrections de valeur
Placements collectifs (obligations, actions, immobilier, placements alternatifs)	Valeur boursière à la date de référence
Actifs et passifs passifs et actifs	Valeur nominale Comptes de régularisation
Conversion de monnaie étrangère	Valeur boursière à la date de référence
Provisions techniques	Calcul par des experts pour la prévoyance profes- sionnelle
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	Calcul par des experts pour la prévoyance profes- sionnelle
Valeur théorique des réserves de fluctuation de valeur	l'approche valeur- économico-financière

5 Risques actuariels/couverture des risques/ degré de couverture

5.1 Type de couverture des risques, réassurance

Les risques actuariels sont supportés de manière autonome par la Fondation. Avec Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA, il existe un contrat de réassurance «Stop Loss» combiné à un contrat de réassurance «Excess of Loss».

L'œuvre de prévoyance bénéficiaires de rentes gère les rentes de vieillesse, d'invalidité, de conjoint et temporaires. Les provisions techniques nécessaires pour le risque de longévité et de taux d'intérêt sont calculées par l'expert en prévoyance professionnelle et gérées dans l'œuvre de prévoyance bénéficiaires de rentes.

5.2 Évolution et rémunération des avoirs d'épargne des œuvres de prévoyance (individuelle/collective)

(primauté des cotisations)	2021 CHF	2020 CHF
État des avoirs d'épargne le 1.1.	1'332'692'944	1'240'359'799
Cotisations d'épargne des employés	42'068'405	41'597'239
Cotisations d'épargne de l'employeur	51'473'131	50'749'943
Autres cotisations et apports	17'264'519	13'590'838
Apports de libre passage	130'404'064	129'153'044
Apports de libre passage issus de reprises	9'570'283	105'110'202
Versement LEPL-Versements anticipés/divorce	1'838'797	667'468
Prestations de libre passage pour sorties	-139'374'995	-188'867'126
Versements anticipés pour l'EPL/divorces	-6'300'080	-4'472'996
Dissolution à la suite de départ à la retraite, décès et invalidité	-83'030'300	-85'305'611
Rémunération du capital d'épargne	58'069'647	30'110'326
Total du capital de prévoyance	1'414'676'416	1'332'692'944
Assurés actifs le 31.12.		

Evolution et rémunération des avoirs d'épargne œuvre de prévoyance bénéficiaires de rentes

(primauté des cotisations)	2021 CHF	2020 CHF
Etat des avoirs d'épargne au 01/01	5'662'351	6'146'623
Cotisations d'épargne des employés	95'851	103'143
Cotisations d'épargne des employeurs	113'534	108'399
Apports de libre passage	558'674	207'672
Prestations de libre passage pour sorties	-278'903	-
Dissolution à la suite de départ à la retraite, décès et invalidité	-493'135	-1'020'307
Rémunération du capital d'épargne	226'811	116'822
Total du capital de prévoyance Œuvre de prévoyance bénéficiaires de rentes le 31.12.	5'885'183	5'662'351

Flex collective/œuvre de prévoyance bénéficiaires de rentes:

Le montant du taux d'intérêt pour la rémunération du capital d'épargne est déterminé par le Conseil de fondation après l'annonce du rendement net distribué pour le groupe de placements Flex20. Le taux minimal légal LPP et les directives sur la constitution de réserves de fluctuation de valeur et d'amélioration des prestations (art. 46 OPP2) sont pris en compte. Pour 2021, le Conseil de fondation a fixé ce taux à 4,00% (2,25% l'année précédente). En cas de sorties en cours d'année, le capital d'épargne a été rémunéré au taux minimal selon la LPP (1,00%, 1,00% l'année précédente).

Flex individuelle:

Le montant du taux d'intérêt pour la rémunération du capital d'épargne est déterminé par la commission d'épargne paritaire après l'annonce du rendement net distribué par groupe de placements. Le taux minimal légal LPP et les directives sur la constitution de réserves de fluctuation de valeur et d'amélioration des prestations (art. 46 OPP2) ainsi que le règlement Participation et assainissement sont pris en compte. Le taux d'intérêt pour la rémunération du capital d'épargne au 31.12.2021 se situait entre 1,00% et 14,00% (année précédente: 0,00% à 8,00%). En cas de sorties en cours d'année, le capital d'épargne a été rémunéré au taux minimal selon la LPP (1,00%, 1,00% l'année précédente).

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	2021 CHF	2020 CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP (compte témoin)	696'688'424	723'639'426
Caisses de prévoyance		
Avoirs de vieillesse selon la LPP (compte témoin) Œuvre de prévoyance bénéficiaires de rentes	4'184'232	3'989'272
Total	700'872'656	727'628'698
Taux d'intérêt minimal LPP	1,00%	1,00%

5.4 Évolution du capital de prévoyance de l'œuvre de prévoyance bénéficiaires de rentes

Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	2021 CHF	2020 CHF
Etat du capital de prévoyance au 1.1.	819'516'633	795'971'537
Apports issus de contrats repris	5'410'432	5'918'603
Apports issus de départs à la retraite	50'539'749	51'913'530
Apports pour les rentes d'invalidité et de survivants	2'269'050	90'047
Apports issus de cas de prestations repris	–	–
Transfert de capital de couverture suite à un transfert Effectif des rentiers	–4'665'657	–1'969'835
Transfert de capital de couverture issu d'une liquidation partielle	–	–
Prestations versées	–60'264'942	–57'804'736
Variation à la suite d'un nouveau calcul au 31.12.	36'377'918	25'397'486
Total du capital de prévoyance Œuvre de prévoyance Rentiers le 31.12.	849'183'183	819'516'633

Aperçu du capital de prévoyance bénéficiaires de rentes

	2021 LPP 2020 (P2021)	2020 LPP 2015 (P2016)
Rentes de vieillesse 1,75%	–	640'983'376
Rentes de vieillesse 1,50%	701'108'304	30'567'834
Rentes de vieillesse 1,25%	7'688'344	8'004'043
Rentes de vieillesse 0,75%	873'436	955'999
Rentes de survivants 1,75%	–	76'391'262
Rentes de survivants 1,50%	83'635'561	5'179'616
Rentes de survivants 1,25%	–	399'092
Rentes de survivants 0,25%	414'100	440'490
Rentes d'invalidité 1,75%	–	50'892'931
Rentes d'invalidité 1,50%	51'714'045	1'600'783
Rentes d'invalidité 1,25%	–	–
Rentes d'invalidité 0,25%	–	–
Rentes temporaires (rentes transitoires et pour enfants) 1,75%	–	4'048'267
Rentes temporaires (rentes transitoires et pour enfants) 1,50%	3'749'393	52'940
Rentes temporaires (rentes transitoires et pour enfants) 1,25%	–	–
Rentes temporaires (rentes transitoires et pour enfants) 0,25%	–	–
Total du capital de prévoyance 1,75%	–	772'315'836
Total du capital de prévoyance 1,50%	840'207'303	37'401'173
Total du capital de prévoyance 1,25%	7'688'344	8'403'135
Total du capital de prévoyance 0,25%	1'287'536	1'396'489
Total du capital de prévoyance fondation	849'183'183	819'516'633

5.5 Composition, évolution et explication des provisions techniques

Aperçu des provisions techniques

Provisions techniques Œuvre de prévoyance bénéficiaires de rentes	2021 CHF	2020 CHF
Provision pour longévité	–	20'385'386
Provision pour excès		
Taux de conversion	13'473'297	14'712'710
de provision pour la baisse du taux d'intérêt technique	–	4'975'072
Provision pour fluctuations de risques des assurés actifs	11'200'000	13'800'000
Total des provisions techniques œuvre de prévoyance bénéficiaires de rentes	24'673'297	53'873'168

Provisions techniques Caisses de prévoyance	2021 CHF	2020 CHF
Provision pour longévité	–	–
Provision pour de conversion excessif	4'879'710	5'078'887
Provisions risques d'assurance	3'825'895	3'821'562
Provisions techniques des caisses de prévoyance	–	–
Total des provisions techniques des caisses de prévoyance	8'705'605	8'900'449

Les détails sur les différentes provisions sont listés ci-après:

A) Provision pour longévité

Provision pour longévité Œuvre de prévoyance bénéficiaires de rentes	2021 CHF	2020 CHF
État au 01.01.	20'385'386	15'842'735
Dissolution à la suite de sortie de contrat	–81'590	–9'256
Dissolution/Constitution à la suite d'un nouveau calcul	–20'303'796	4'551'907
Total des provisions pour longévité au 31.12.	–	20'385'386

Afin de tenir compte de la tendance à l'augmentation de l'espérance de vie, une majoration du risque de longévité de 0,50% par an est reportée chaque année à la date de référence au capital de prévoyance bénéficiaires de rentes calculé (à l'exclusion des rentes temporaires) depuis le 31.12 de l'année de la période utilisée.

Au 31.12.2021, le supplément s'élève à 0,0% du capital de prévoyance bénéficiaires de rentes. Les provisions constituées jusqu'au 31.12.2020 ont été entièrement dissoutes au 31.12.2021 dans le cadre de l'actualisation des bases techniques.

B) Provision pour taux de conversion excessif

Provision pour excès Taux de conversion Œuvre de prévoyance Bénéficiaires de rentes	2021 CHF	2020 CHF
État au 01.01	14'712'710	17'057'554
Dissolution à la suite de sortie de contrat	–46'426	–
Dissolution/Constitution à la suite d'un nouveau calcul	–1'192'987	–2'344'844
Total des provisions pour taux de conversion excessif 31.12.	13'473'297	14'712'710

Provision pour excès Taux de conversion Caisses de prévoyance	2021 CHF	2020 CHF
État au 01.01.	5'078'887	5'206'858
Apports issus de reprises	–	30'000
Dissolution/prestations	–199'176	–157'971
Total des provisions pour taux de conversion excessif 31.12.	4'879'710	5'078'887

La provision a pour objet de financer le taux de conversion réglementaire plus élevé que le taux de conversion actuariel. Elle est constituée pour tous les assurés qui peuvent prendre leur retraite anticipée, ordinaire ou différée en 2022, en tenant compte d'un taux de perception en capital de 40%. Comme l'année précédente, les assurés invalides sont pris en compte s'ils sont à l'âge de la retraite ou au-dessus.

La diminution de la provision dans l'œuvre de prévoyance bénéficiaires de rentes peut être attribuée à la réduction du taux de conversion à partir de 2024. Au 31.12.2021, la provision calculée pour taux de conversion excessif pour l'œuvre de prévoyance bénéficiaires de rentes s'élève à CHF 13'473'297 (exercice précédent: 14'712'710).

Certaines œuvres de prévoyance constituent leurs propres provisions. Celles-ci ont été définies dans le sens d'une «garantie des droits acquis» qui, à la suite de l'affiliation à Swisscanto

Flex Fondation collective des Banques Cantonales, est accordée à un certain cercle d'assurés pendant une période transitoire définie.

C) Provision pour fluctuations de risques des assurés actifs

Provision pour risque fluctuations de risque des assurés actifs	2021 CHF	2020 CHF
Etat au 01.01.	13'800'000	10'400'000
Dissolution à la suite de sortie de contrat	–	–
Dissolution/Constitution à la suite d'un nouveau calcul	–2'600'000	3'400'000
Total des provisions		
Risques d'assurance 31.12.	11'200'000	13'800'000

La provision pour fluctuations de risques des assurés actifs sert à compenser les fluctuations dans l'évolution des sinistres et couvre les écarts restants lorsque la prime de risque actuarielle ou la réassurance ne sont pas suffisantes. La Fondation assume les risques d'invalidité et de décès avant l'âge de la retraite de manière autonome avec une assurance Stop Loss et Excess of Loss.

En cas d'existence d'une assurance Stop-Loss et Excess of Loss, le montant de la provision est égal au double de la franchise selon le contrat d'assurance plus la prime d'assurance moins la cotisation de risque attendue.

D) Provisions pour risques d'assurance œuvres de prévoyance

Provisions pour risques d'assurance œuvres de prévoyance	2021 CHF	2020 CHF
Etat au 01.01.	3'821'562	3'810'034
Apports issus de reprises	–	–
Dissolution/prestations issues de provisions pour risques d'assurance	–7'550	
Intérêts sur provisions	11'883	11'528
Total Provisions	3'825'895	3'821'562
risques d'assurance 31.12.		

La provision pour risques d'assurance est constituée pour les œuvres de prévoyance qui comprennent des prestations dans le plan de prévoyance qui ne sont pas

suffisamment couvertes par le financement réglementaire. Une affiliation rémunère les provisions à 2,0% (2,0% l'exercice précédent). Le financement est effectué à la charge de l'œuvre de prévoyance.

E) Autres provisions techniques caisse de bénéficiaires de rentes

Provision pour la baisse du taux d'intérêt technique	2021 CHF	2020 CHF
Etat au 01.01.	4'975'072	–
Dissolution/Constitution provisions	–4'975'072	4'975'072
Réduction taux d'intérêt technique		
Total des provisions pour la réduction du taux d'intérêt technique 31.12.	–	4'975'072

L'année précédente, le Conseil de fondation a décidé de constituer une provision pour la réduction du taux d'intérêt technique à 1,5%. Au cours de l'exercice sous revue, le taux d'intérêt technique a été réduit à 1,5% en raison du très bon résultat des placements et de l'effet positif du passage aux nouvelles bases actuarielles. La provision correspondante a pu être dissoute.

5.6 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été élaborée le 31 décembre 2020. Une nouvelle expertise actuarielle sera demandée pour l'année 2021.

Résultat de l'expertise actuarielle 2020:

L'expert en prévoyance professionnelle a contrôlé Swisssanto Flex Fondation collective des Banques Cantonales conformément à l'art. 52e LPP et fournit les confirmations suivantes sur cette base:

a) Bases techniques:

Les bases techniques de Swisssanto Flex Fondation collective des Banques Cantonales sont adéquates.

b) Sécurité financière:

Swisssanto Flex Fondation collective des Banques Cantonales et les différentes œuvres de prévoyance – à l'exception d'une œuvre de prévoyance – proposent une sécurité au 31.12.2020 afin de remplir les promesses de prestations.

c) Dispositions actuarielles réglementaires:

Les dispositions actuarielles réglementaires relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales.

d) Risques actuariels:

Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.

5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

La Fondation utilise un taux d'intérêt technique de 1,50% (année précédente: 1,75%). Les tableaux de LPP 2020, tableau périodique 2021 (année précédente: LPP 2015, tableau périodique 2016) sont utilisés comme bases techniques. En outre, la Fondation gère des effectifs de rentiers nouvellement repris, qui sont à chaque fois évalués avec un taux d'intérêt technique conformément à la directive sur la reprise d'effectifs de rentiers.

5.8 Modification des bases techniques et hypothèses**Comparaison avec l'année précédente**

Jour de référence	31.12.2021	31.12.2020	Ecart	en %
Bases techniques	LPP 2020 (P2021)	LPP 2015 (P2016)		
Taux d'intérêt technique	1,50% et plus bas	1,75% et plus bas		
Capitaux de prévoyance assurés actifs	1'420'561'599	1'338'355'295	82'206'304	6,1%
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	849'183'183	819'516'633	29'666'550	3,6%
Provisions pour longévité	–	20'385'386	–20'385'386	–100,0%
Provision pour taux de conversion excessif	18'353'008	19'791'597	–1'438'589	–7,3%
Provisions pour fluctuations de risques des assurés actifs	11'200'000	13'800'000	–2'600'000	–18,8%
Provision pour la réduction du taux d'intérêt technique	–	4'975'072	–4'975'072	–100,0%
Autres provisions actuarielles	3'825'895	3'821'562	4'332	0,1%
Total	2'303'123'684	2'220'645'545	82'478'139	3,7%

Au 31.12.2021, les bases techniques sont passées de LPP 2015 (tableau périodique 2016) à LPP 2020 (tableau périodique 2021) et le taux d'intérêt technique a été réduit de 1,75% à 1,50%. En outre, des taux d'intérêt techniques plus bas sont appliqués aux effectifs de rentiers nouvellement repris.

Le passage des bases démographiques de LPP 2015 (P2016) à LPP 2020 (P2021) a permis de dissoudre des capitaux de prévoyance et des provisions techniques pour un montant d'environ CHF 31,8 millions. Bien que l'espérance de vie continue d'augmenter, l'Office fédéral de la statistique a revu à la baisse ses prévisions en la matière. La dissolution des capitaux de prévoyance et des provisions s'explique par cet ajustement des prévisions.

En raison de la baisse du taux d'intérêt technique de 1,75% à 1,5%, les capitaux de prévoyance et les provisions techniques ont augmenté d'environ CHF 14,8 millions. Une partie des coûts de l'abaissement du taux d'intérêt technique était déjà préfinancée par la provision Abaissement du taux d'intérêt technique.

5.9 Réserves de cotisations employeur avec renonciation à son utilisation

Au cours de l'exercice 2021, aucune réserve de contributions de l'employeur avec renonciation à l'utilisation n'a été gérée.

5.10 Taux de couverture selon l'art. 44 OPP2

Flex collective:

Dans le produit Flex collective, 290 employeurs affiliés sont assurés à la date de clôture du bilan avec un capital de prévoyance de CHF 623'404'147. Certaines œuvres de prévoyance ont apporté des fonds libres. Ces ressources sont gérées au niveau de l'œuvre de prévoyance.

Le taux de couverture de Flex collective est de 115,03% au 31.12.2021.

Flex individuelle:

Les réserves de fluctuation de valeur et les fonds libres sont gérés séparément par œuvre de prévoyance affiliée. Le calcul correct du taux de couverture doit donc obligatoirement être effectué et évalué individuellement par affiliation.

Œuvre de prévoyance bénéficiaires de rentes:

À la date de clôture du bilan, l'œuvre de prévoyance bénéficiaires de rentes fait état d'une réserve de fluctuation de valeur de CHF 52'616'923, ce qui correspond à un taux de couverture de 105,96% à la date de clôture du bilan.

L'aperçu ci-dessous distingue les œuvres de prévoyance par taux de couverture:

Composition (toutes les œuvres de prévoyance Flex collective, Flex individuelle et œuvre de prévoyance bénéficiaires de rentes)

Taux de couverture y compris réserves de cotisations employeur avec renonciation à son utilisation	Nombre Œuvres de prévoyance	Nombre Assurés	Nombre Rentiers	Total du bilan en millions de CHF	Sous-couverture/excédent de couverture	Déficit de réserve y c. sous couverture
85–89,99%	–	–	–	–	–	–
90–94,99%	–	–	–	–	–	–
95–99,99%	–	–	–	–	–	–
100–104,99%	–	–	–	–	–	–
105–109,99%	3	23	2'809	934'724'379	52'831'540	22'195'431
110–114,99%	2	78	–	9'815'203	1'076'022	–
115–119,99%	304	7'020	–	1'002'466'120	133'613'293	–
> 120%	37	3'240	–	786'571'898	189'930'497	–
Total	346	10'361	2'809	2'733'577'600	377'451'355	22'195'431

Attestation du taux de couverture Flex collective	2021 CHF	2020 CHF
Capital de prévoyance actifs Assurés	623'404'147	584'687'616
Provisions techniques	–	–
Capital de prévoyance nécessaire et provisions techniques	623'404'147	584'687'616
Réserves de fluctuation de valeur Flex collective	52'989'353	49'698'448
Fonds libres	40'715'749	8'071'966
Capital de prévoyance disponible	717'109'249	642'458'030
Taux de couverture Flex collective	115,03%	109,88%

**Attestation du taux de couverture
Flex individuelle (y compris une
éventuelle réserve de**

cotisations employeur avec renonciation à l'utilisation)	2021 CHF	2020 CHF
Capital de prévoyance assurés actifs	791'272'269	748'005'329
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	–	–
Provisions techniques	8'705'605	8'900'449
Capital de prévoyance nécessaire et provisions techniques	799'977'874	756'905'778
Réserves de fluctuation de valeur Flex individuelle	98'278'785	85'581'573
Fonds libres	139'245'448	92'778'225
Réserve de cotisations employeur avec renonciation à l'utilisation	–	–
Capital de prévoyance disponible	1'037'502'107	935'265'575
Taux de couverture Flex individuelle	129,69%	123,56%

Le taux de couverture de toutes les œuvres de prévoyance avec placement individuel s'élève à 129,69% (année précédente: 123,56%). Ce taux de couverture doit être considéré comme une valeur moyenne au sein des affiliations avec des placements individuels. Le taux de couverture individuel comptabilisé est déterminant pour chaque œuvre de prévoyance. Au 31.12.2021, le taux de couverture calculé individuellement varie entre 108,01% et 182,32%.

Attestation du taux de couverture de la Caisse de prévoyance Rentiers	2021 CHF	2020 CHF
Capital de prévoyance assurés invalides	5'885'183	5'662'351
Capital de prévoyance Rentiers	849'183'183	819'516'633
Provisions techniques	24'673'297	53'873'168
Capital de prévoyance nécessaire et provisions techniques	879'741'663	879'052'152
Réserves de fluctuation de valeur de la Caisse de prévoyance Rentiers	52'616'923	6'016'437
Fonds libres/sous-couverture	–	–
Capital de prévoyance disponible	932'358'586	885'068'589

Taux de couverture de la Caisse de prévoyance Rentiers	105,98%	100,68%
--	---------	---------

Attestation du taux de couverture

Swisscanto Flex Fondation Collective	2021 CHF	2020 CHF
Capital de prévoyance assurés actifs	1'414'676'416	1'332'692'944
Capital de prévoyance assurés invalides	5'885'183	5'662'351
Capital de prévoyance Rentiers des caisses de prévoyance	–	–
Capital de prévoyance de la Caisse de prévoyance Rentiers	849'183'183	819'516'633
Provisions techniques des caisses de prévoyance	8'705'605	8'900'449
Provisions techniques de la Caisse de prévoyance Rentiers	24'673'297	53'873'168
Capital de prévoyance nécessaire et provisions techniques	2'303'123'684	2'220'645'545
Réserves de fluctuation de valeur des caisses de prévoyance	151'268'138	135'280'021
Réserves de fluctuation de valeur des caisses de prévoyance	52'616'923	6'016'437
Fonds libres (y compris affiliations collectives)	186'789'413	120'554'889
Capital de prévoyance disponible	2'693'798'158	2'482'496'893
Taux de couverture Swisscanto Flex Fondation Collective	116,96%	111,79%

Le taux de couverture pour toutes les œuvres de

prévoyance est de 116,96% (exercice précédent: 111,79%). Ce taux de couverture a un caractère informatif. Le taux de couverture comptabilisé individuellement est déterminant pour chaque œuvre de prévoyance.

6 Précisions relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires des placements, règlement de placement

Le patrimoine des assurés actifs de Swisscanto Flex Fondation Collective a été investi dans trois groupes de placements, Flex20, Flex30 et Flex40, au cours de l'exercice, conformément au règlement d'investissement établi par le Conseil de fondation. Un groupe séparé est géré pour l'œuvre de prévoyance bénéficiaires de rentes.

La gestion de fortune a été réalisée par ZKB Asset Management par le biais d'un mandat de gestion de fortune (agrément conformément à l' Art. 48f OPP2). Les tâches du gestionnaire de portefeuille sont définies dans le contrat de gestion de fortune du 4 juin 2016. Il s'agit notamment de la gestion de la fortune de Swisscanto Flex Fondation Collective, de l'élaboration du rapport mensuel sur les placements de base ainsi que de l'information du Conseil de fondation sur les résultats obtenus, les perspectives de marché et les événements extraordinaires relatifs aux placements de base.

Les placements de Swisscanto Flex Fondation Collective sont investis dans des parts de la Fondation de placement Swisscanto et dans des fonds institutionnels/des tranches institutionnelles de Swisscanto, ainsi que dans des fonds tiers.

La banque cantonale zurichoise est le Global Custodian qui gère les différents dépôts et comptes de mandats.

Conformément au contrat de gestion de fortune du 4 février 2016, Swisscanto Fondsleitung AG réalise le contrôle de l'investissement au niveau de son mandat.

Indemnité de distribution du fonds

Swisscanto Flex Fondation Collective est passée, dans la mesure du possible, aux catégories de placements sans rétrocession, de sorte que les indemnités restantes peuvent être immédiatement réinjectées en tant que produit dans les catégories de placements correspondantes.

6.2 Utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP2) avec établissement concluant du respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50 al. 1–3 OPP2)

À la date de clôture du bilan, il n'existe aucune extension des directives de placement selon l'OPP2.

6.3 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Les réserves de fluctuation de valeur sont déterminées collectivement dans le produit Flex collective et par œuvre de prévoyance dans le produit Flex individuelle. La constitution se fera à partir de l'excédent de produits/charges au 31.12.2021.

La base de calcul se trouve à l'annexe 3 du règlement de placement et est déterminée selon l'approche VaR classique (niveau de confiance 98%, horizon temporel 1 an). La valeur cible des réserves de fluctuation de valeur est revue périodiquement et adaptée si nécessaire. Le Conseil de fondation et les commissions de prévoyance peuvent déterminer le niveau de sécurité et l'horizon temporel de la réserve de fluctuation de valeur en s'écartant de la valeur cible en fonction du groupe de placements choisi pour l'œuvre de prévoyance.

En 2021, les valeurs cibles pour les réserves de fluctuation de valeur calculées d'après ce modèle s'élevaient, pour les différents groupes de placements, à:

Flex20	8,5%
Flex30	11,6%
Flex40	15,2%

Certaines œuvres de prévoyance appliquent une valeur cible plus élevée pour la constitution des réserves de fluctuation de valeur.

Pour les œuvres de prévoyance dans la conception de

solutions fractionnées d'appoint ou cadres qui n'offrent pas de plans pertinents pour la LPP, la valeur cible pour les réserves de fluctuation de valeur est réduite de 2,5 points de pourcentage.

Groupe de placements	Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur en %	Nombre de caisses de prévoyance	Fortune nécessaire	Réserve de fluctuation de valeur nécessaire en CHF	Réserve de fluctuation de valeur disponible	Déficit de réserve (-)/ excédent de réserve
Flex20	8,50%	319	884'634'244	75'193'926	78'818'858	3'624'932
dont caisses de prévoyance avec valeur cible 0–50%		0	0	0	0	0
dont caisses de prévoyance avec valeur cible 50–75%		0	0	0	0	0
dont caisses de prévoyance avec valeur cible 75–100%		1	1'609'538	136'811	132'885	–3'926
dont caisses de prévoyance avec valeur cible > 100%		318*	883'024'707	75'057'115	78'685'973	3'628'858
Flex30	11,60%	18	379'372'320	44'007'200	44'783'429	776'229
dont caisses de prévoyance avec valeur cible 0–50%		0	0	0	0	0
dont caisses de prévoyance avec valeur cible 50–75%		0	0	0	0	0
dont caisses de prévoyance avec valeur cible 75–100%		1	966'537	112'119	85'659	–26'460
dont caisses de prévoyance avec valeur cible > 100%		17	378'405'783	43'895'081	44'697'770	802'689
Flex40	15,20%	8	159'375'457	24'225'072	27'665'851	3'440'779
dont caisses de prévoyance avec valeur cible 0–50%		0	0	0	0	0
dont caisses de prévoyance avec valeur cible 50–75%		0	0	0	0	0
dont caisses de prévoyance avec valeur cible 75–100%		0	0	0	0	0
dont caisses de prévoyance avec valeur cible > 100%		8	159'375'457	24'225'072	27'665'851	3'440'779
Total		345	1'423'382'021	143'426'198	151'268'138	7'841'940

Groupe de placements	Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur en %	Nombre de caisses de prévoyance	Fortune nécessaire	Réserve de fluctuation de valeur nécessaire en CHF	Réserve de fluctuation de valeur disponible	Déficit de réserve (-)/ excédent de réserve
Flex						
Rentnerkasse	8,50%	1	879'741'663	74'778'042	52'616'923	–22'161'119
dont caisses de prévoyance avec valeur cible 0–50%		0	–	–	–	–
dont caisses de prévoyance avec valeur cible 50–75%		1	879'741'663	74'778'042	52'616'923	–22'161'119
dont caisses de prévoyance avec valeur cible 75–100%		0	–	–	–	–
dont caisses de prévoyance avec valeur cible > 100%		0	–	–	–	–
Total		1	879'741'663	74'778'042	52'616'923	–22'161'119

* Contient Flex collective avec 290 affiliations et un taux de couverture de 115,03%.

Les réserves de fluctuation de valeur disponibles se composent comme suit:

	2021 CHF	2020 CHF
Réserve de fluctuation de valeur des caisses de prévoyance	151'268'138	135'280'020
Réserve de fluctuation de valeur de la Caisse de prévoyance Rentiers	52'616'923	6'016'437
Total	203'885'061	141'296'457

6.4 Présentation des placements par catégorie de placement pour chaque groupe de placements au 31.12.2021

Flex20

Répartition des actifs au 31.12.2021

Catégorie de placement	Indice de référence	Montant Portefeuille (CHF)		Indice de référence	Delta	Fourchette	OPP 2
Liquidités/ marché monétaire	FTSE 1-Month Swiss Franc Eurodeposit	19'040'188	1,74%	2,00%	-0,26%	0,00%–10,00%	–
Obligations CHF	Swiss Bond Index AAA–BBB (TR) en CHF	298'404'744	27,29%	30,00%	-2,71%	22,00%–38,00%	–
Obligations Étranger	Bloomberg Barclays Global Aggregate Index (TR) hedged en CHF	75'242'283	6,88%	12,00%	-5,12%	6,00%–18,00%	–
Obligations Sub-Inv.- Grade	Bloomberg Barclays Global High Yield Bond Index (TR) hedged en CHF	21'513'485	1,97%	0,00%	1,97%	0,00%–5,00%	–
<i>Total des obligations Étranger/Sub-Inv.-Grade</i>		<i>96'755'768</i>	<i>8,85%</i>	<i>12,00%</i>	<i>-3,15%</i>	<i>6,00%–18,00%</i>	<i>–</i>
Actions CHF	Swiss Performance Index (TR) en CHF	176'776'542	16,17%	14,00%	2,17%	9,00%–19,00%	max. 50%
Actions Étranger	MSCI All Country World ex Switzerland Index (TR Net) en CHF	157'516'572	14,40%	14,00%	0,40%	9,00%–19,00%	
<i>Total actions</i>		<i>334'293'114</i>	<i>30,57%</i>	<i>28,00%</i>	<i>2,57%</i>	<i>22,00%–32,00%</i>	<i>–</i>
Immobilier CHF	50% SXI Real Estate Funds Index TR/50% KAGST Immo-Index en CHF	223'611'980	20,45%	20,00%	0,45%	17,00%–23,00%	30% y compris étranger (max. 1/3 immobilier étranger)
Immobilier Étranger	FTSE EPRA Nareit Developed World Index (TR net) hedged en CHF	78'307'061	7,16%	5,00%	2,16%	2,00%–8,00%	
<i>Total immeubles</i>		<i>301'919'041</i>	<i>27,61%</i>	<i>25,00%</i>	<i>2,61%</i>	<i>19,00%–30,00%</i>	<i>–</i>
Or	LBMA Gold Price en CHF	43'137'941	3,94%	3,00%	0,94%	0,00%–5,00%	max. 15%
		1'093'550'796	100,00%				
<i>Dont en devises sans couverture de change</i>		219'462'181	20,07%	17,00%	3,07%	0,00%–30,00%	max. 30%

Flex30

Répartition des actifs au 31.12.2021

Catégorie de placement	Indice de référence	Montant Portefeuille (CHF)		Indice de référence	Delta	Fourchette	OPP 2
Liquidités/ marché monétaire	FTSE 1-Month Swiss Franc Eurodeposit	10'840'676	1,97%	2,00%	-0,03%	0,00%–10,00%	–
Obligations CHF	Swiss Bond Index AAA–BBB (TR) en CHF	95'953'633	17,43%	20,00%	-2,57%	12,00%–28,00%	–
Obligations Étranger	Bloomberg Barclays Global Aggregate Index (TR) hedged en CHF	48'645'352	8,84%	14,00%	-5,16%	8,00%–20,00%	–
Obligations Sub-Inv.- Grade	Bloomberg Barclays Global High Yield Bond Index (TR) hedged en CHF	10'781'926	1,96%	0,00%	1,96%	0,00%–5,00%	–
<i>Total des obligations Étranger/Sub-Inv.-Grade</i>		<i>59'427'277</i>	<i>10,80%</i>	<i>14,00%</i>	<i>-3,20%</i>	<i>8,00%–20,00%</i>	<i>–</i>
Actions CHF	Swiss Performance Index (TR) en CHF	111'156'673	20,19%	18,00%	2,19%	13,00%–23,00%	max. 50%
Actions Étranger	MSCI All Country World ex Switzerland Index (TR Net) en CHF	101'017'906	18,35%	18,00%	0,35%	13,00%–23,00%	
<i>Total actions</i>		<i>212'174'579</i>	<i>38,54%</i>	<i>36,00%</i>	<i>2,54%</i>	<i>28,00%–40,00%</i>	<i>–</i>
Immobilier CHF	50% SXI Real Estate Funds Index TR/50% KAGST Immo-Index en CHF	111'157'336	20,19%	20,00%	0,19%	17,00%–23,00%	30% y compris étranger (max.
Immobilier Étranger	FTSE EPRA Nareit Developed World Index (TR net) hedged en CHF	39'250'276	7,13%	5,00%	2,13%	2,00%–8,00%	1/3 immobilier étranger)
<i>Total immeubles</i>		<i>150'407'612</i>	<i>27,32%</i>	<i>25,00%</i>	<i>2,32%</i>	<i>19,00%–30,00%</i>	<i>–</i>
Or	LBMA Gold Price en CHF	21'671'468	3,94%	3,00%	0,94%	0,00%–5,00%	max. 15%
		550'475'246	100,00%				
<i>Dont en devises sans couverture de change</i>		132'411'923	24,05%	21,00%	3,05%	0,00%–30,00%	max. 30%

Flex40

Répartition des actifs au 31.12.2021

Catégorie de placement	Indice de référence	Montant Portefeuille (CHF)		Indice de référence	Delta	Fourchette	OPP 2
Liquidités/ marché monétaire	FTSE 1-Month Swiss Franc Eurodeposit	4'670'121	1,93%	2,00%	-0,07%	0,00%–10,00%	–
Obligations CHF	Swiss Bond Index AAA–BBB (TR) en CHF	23'236'611	9,60%	12,00%	-2,40%	6,00%–18,00%	–
Obligations Étranger	Bloomberg Barclays Global Aggregate Index (TR) hedged en CHF	11'886'554	4,91%	10,00%	-5,09%	4,00%–16,00%	–
Obligations Sub-Inv.- Grade	Bloomberg Barclays Global High Yield Bond Index (TR) hedged en CHF	4'704'411	1,94%	0,00%	1,94%	0,00%–5,00%	–
<i>Total des obligations Étranger/Sub-Inv.-Grade</i>		<i>16'590'964</i>	<i>6,86%</i>	<i>10,00%</i>	<i>-3,14%</i>	<i>4,00%–16,00%</i>	<i>–</i>
Actions CHF	Swiss Performance Index (TR) en CHF	63'056'261	26,06%	23,00%	3,06%	18,00%–28,00%	max. 50%
Actions Étranger	MSCI All Country World ex Switzerland Index (TR Net) en CHF	54'172'213	22,39%	23,00%	-0,61%	18,00%–28,00%	
<i>Total actions</i>		<i>117'228'475</i>	<i>48,45%</i>	<i>46,00%</i>	<i>2,45%</i>	<i>40,00%–50,00%</i>	<i>–</i>
Immobilier CHF	50% SXI Real Estate Funds Index TR/50% KAGST Immo-Index en CHF	51'089'294	21,11%	21,00%	0,11%	18,00%–24,00%	30% y compris étranger (max.
Immobilier Étranger	FTSE EPRA Nareit Developed World Index (TR net) hedged en CHF	19'671'966	8,13%	6,00%	2,13%	3,00%–9,00%	1/3 immobilier étranger)
<i>Total immeubles</i>		<i>70'761'260</i>	<i>29,24%</i>	<i>27,00%</i>	<i>2,24%</i>	<i>21,00%–30,00%</i>	<i>–</i>
Or	LBMA Gold Price en CHF	9'490'807	3,92%	3,00%	0,92%	0,00%–5,00%	max. 15%
		241'978'238	100,00%				
<i>Dont en devises sans couverture de change</i>		65'954'840	27,26%	26,00%	1,26%	0,00%–30,00%	max. 30%

Flex Caisses de prévoyance Rentiers

Répartition des actifs au 31.12.2021

Catégorie de placement	Indice de référence	Montant Portefeuille (CHF)		Indice de référence	Delta	Fourchette	OPP 2
Liquidités/ marché monétaire	FTSE 1-Month Swiss Franc Eurodeposit	14'033'763	1,72%	2,00%	-0,28%	0,00%–10,00%	–
Obligations CHF	Swiss Bond Index AAA–BBB (TR) en CHF	222'853'653	27,29%	30,00%	-2,71%	22,00%–38,00%	–
Obligations Étranger	Bloomberg Barclays Global Aggregate Index (TR) hedged en CHF	56'394'647	6,91%	12,00%	-5,09%	6,00%–18,00%	–
Obligations Sub-Inv.- Grade	Bloomberg Barclays Global High Yield Bond Index (TR) hedged en CHF	16'097'874	1,97%	0,00%	1,97%	0,00%–5,00%	–
<i>Total des obligations Étranger/Sub-Inv.-Grade</i>		<i>72'492'521</i>	<i>8,88%</i>	<i>12,00%</i>	<i>-3,12%</i>	<i>6,00%–18,00%</i>	<i>–</i>
Actions CHF	Swiss Performance Index (TR) en CHF	132'002'248	16,16%	14,00%	2,16%	9,00%–19,00%	max. 50%
Actions Étranger	MSCI All Country World ex Switzerland Index (TR Net) en CHF	117'611'024	14,40%	14,00%	0,40%	9,00%–19,00%	
<i>Total actions</i>		<i>249'613'271</i>	<i>30,56%</i>	<i>28,00%</i>	<i>2,56%</i>	<i>22,00%–32,00%</i>	<i>–</i>
Immobilier CHF	50% SXI Real Estate Funds Index TR/50% KAGST Immo-Index en CHF	167'124'720	20,46%	20,00%	0,46%	17,00%–23,00%	30% y compris étranger (max.
Immobilier Étranger	FTSE EPRA Nareit Developed World Index (TR net) hedged en CHF	58'465'302	7,16%	5,00%	2,16%	2,00%–8,00%	1/3 immobilier étranger)
<i>Total immeubles</i>		<i>225'590'022</i>	<i>27,62%</i>	<i>25,00%</i>	<i>2,62%</i>	<i>19,00%–30,00%</i>	<i>–</i>
Or	LBMA Gold Price en CHF	32'116'711	3,93%	3,00%	0,93%	0,00%–5,00%	max. 15%
		816'699'941	100,00%				
<i>Dont en devises sans couverture de change</i>		164'503'739	20,14%	17,00%	3,14%	0,00%–30,00%	max. 30%

Les directives de placement conformément au règlement de placement en vigueur et à l'art. 54, l'art. 54a et l'art. 54b OPP2 (comme l'année précédente) ont été respectées.

Le bilan comptabilise des titres au niveau de l'œuvre de prévoyance pour un montant de CHF 55 206. Il s'agit de titres qui n'ont pas encore pu être cédés à la suite d'une reprise.

Pour la remise ou le retrait de titres, un compte et un dépôt distincts sont comptabilisés sous la rubrique «Compte d'exécution» au bilan. Au 31.12.2021, le solde était de CHF 345'541. Il s'agit principalement de liquidités.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Il n'y a pas d'instruments financiers dérivés mis en place au niveau de la Fondation.

6.6 Paiements en capital ouverts (issus par ex. de placements en Private Equity)

Selon le règlement de placement en vigueur de la Fondation, les investissements dans les placements de Private Equity ne sont pas autorisés.

6.7 Valeurs de marché et partenaires contractuels des titres en securities lending (prêt de titres)

Le Securities Lending est autorisé selon le règlement de placement. A la date de clôture du bilan, aucun Securities Lending n'a été réalisé au niveau de la Fondation.

6.8 Précisions relatives au résultat net des placements

Portefeuille	Rendement net 2021	Distribution 2020
Flex20	7,61%	4,18%
Flex30	9,75%	4,66%
Flex40	12,81%	4,90%
Œuvre de prévoyance	7,56%	4,23%
bénéficiaires de rentes		

Distribution du résultat net

Sur les rendements nets indiqués ci-dessus, aucune déduction n'a été appliquée pour la constitution de provisions, conformément à la décision du Conseil de fondation.

La distribution approuvée par le Conseil de fondation entraîne les charges suivantes:

Caisse de prévoyance (individuelle/collective)	2021 CHF	2020 CHF
Flex20	76'983'405	48'278'233
Flex30	39'704'753	17'741'636
Flex40	26'432'104	8'395'802
Total de la distribution nette des caisses de prévoyance	143'120'262	74'415'672

Caisse de prévoyance Rentiers	2021 CHF	2020 CHF
Caisse de prévoyance Rentiers	58'876'980	33'014'902
Total de la distribution nette Caisse de prévoyance Rentiers	58'876'980	33'014'902

Conformément au règlement «Participation et assainissement», une participation a été distribuée pour l'année 2021 en faveur des œuvres de prévoyance. La distribution s'est élevée à 2% du capital de prévoyance.

	2021 CHF	2020 CHF
Flex individuelle	10'439'707	5'394'906
Flex collective	7'146'670	3'533'755
	17'586'377	8'928'661

6.9 Précisions relatives aux frais de gestion de la fortune

Placements	Flex20	Flex30	Flex40	Flex Caisse de prévoyance Rentiers	Placements individuels des caisses de prévoyance	Total Flex Fondation Collective	Total Flex Fondation Collective
	31.12.2021 CHF	31.12.2021 CHF	31.12.2021 CHF	31.12.2021 CHF	31.12.2021 CHF	31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF
Total des placements de fortune	1'093'550'797	550'475'246	241'978'238	816'699'941	55'557	2'702'759'778	2'510'594'794
dont:							
Placements transparents	1'093'550'797	550'475'246	241'978'238	816'699'941	55'557	2'702'759'778	2'510'594'794
Placements non transparents d'après l'article 48a al. 3 OPP2	–	–	–	–	–	–	–
Taux de transparence des frais liés aux placements de fortune transparents	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Taux de transparence des coûts liés aux placements non transparents	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Frais de gestion de fortune							
Frais de gestion de fortune enregistrés directement	1'404'605	708'461	326'034	1'043'096	–	3'482'196	3'653'399
Total de tous les ratios de coûts CHF des placements collectifs	1'996'245	951'770	436'029	1'551'929	–	4'935'973	4'792'190
Frais de gestion de fortune compta- bilisés dans le compte d'exploitation	3'400'850	1'660'231	762'063	2'595'025	–	8'418'169	8'445'589
En pourcentage des placements transparents au niveau des coûts						0,31%	0,34%

Les dépenses de CHF 2'600 sous le poste «Frais de gestion de fortune compte de règlement» ne sont pas fournies dans les notes explicatives relatives aux frais de gestion de fortune. Il s'agit de frais liés à la reprise ou à la résiliation de contrats et qui ne peuvent pas être affectés à un groupe.

6.10 Explication des placements auprès de l'employeur et des réserves de cotisations employeur

À part les cotisations habituelles, il n'y a pas de placement auprès de l'employeur. Les créances en souffrance comprennent des cotisations du dernier trimestre 2021 d'un montant de CHF 11'861'081 ainsi que des cotisations en souffrance plus anciennes d'un montant de CHF 2'112'802.

Réserve de cotisations employeur	2021 CHF	2020 CHF
Etat réserves de cotisations employeur au 1.1.	18'858'806	18'506'478
Constitution	3'854'462	3'718'311
Dissolution (financement des cotisations)	-3'647'106	-2'999'176
Dissolution à la suite de résiliation de contrat	-50'432	-477'338
*Intérêts	157'451	110'531
Total réserves de cotisations employeur au 31.12.	19'173'182	18'858'806

* Dans le produit Flex collective, la réserve de cotisations employeur est rémunérée avec le taux d'intérêt de la LPP (1,00%, l'année précédente 1,00%). En ce qui concerne le produit Flex individuelle, la décision appartient aux commissions de prévoyance.

7 Précisions relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Compte de régularisation actif

	2021 CHF	2020 CHF
Capital de prévoyance Rentiers (départs à la retraite au 31.12.)	-	1'583'517
Capital de couverture des cas de prestations repris (acompte)	-	-
Régularisations au niveau œuvres de prévoyance	407'732	93'399
	407'732	1'676'916

7.2 Dettes résultant de prestations de libre passage ou de rentes

	2021 CHF	2020 CHF
Prestations de libre passage apportées et reprises	29'691'779	19'491'182
Prestations de sortie en suspens	20'737'614	43'948'064
Banques et assurances	334'618	511'903
Autres dettes	2'080'841	1'230'326
	52'844'851	65'181'475

7.3 Compte de régularisation passif

	2021 CHF	2020 CHF
Frais de gestion de fortune	145'289	140'773
Autres comptes de régularisation	150'000	720'640
	295'289	861'412

7.4 Aperçu des cotisations

Les cotisations sont calculées individuellement pour chaque œuvre de prévoyance affiliée. Le plan de prévoyance choisi par l'affiliation est déterminant. Chaque affiliation reçoit une liste des prestations et des coûts, dans laquelle sont indiquées les cotisations annuelles et mensuelles par personne assurée. En outre, une facture détaillée est fournie mensuellement à chaque affiliation.

Composition des cotisations:	2021 CHF	2020 CHF
Cotisations d'épargne	91'519'713	90'369'889
Prime de risque	11'917'339	12'576'391
Prime de renchérissement	367'232	368'384
Cotisations au fonds de garantie	501'903	505'319
Frais de gestion	2'249'278	2'239'979
Cotisations d'assainissement	–	7'518
	106'555'465	106'067'480

7.5 Capital de la Fondation

Le capital de la Fondation s'élève à CHF 100'000.

	2021 CHF	2020 CHF
Solde du capital de la Fondation au 01.01.	100'000	100'000
Solde au 31.12.	100'000	100'000

7.6 Provisions non techniques

La provision non technique a été dissoute au 31 décembre 2021.

	2021 CHF	2020 CHF
Solde des provisions non techniques au 01.01.	500'000	500'000
Dissolution	–500'000	–
Solde au 31.12.	–	500'000

8 Exigences de l'autorité de surveillance

Le 3 novembre 2021, la BVS Zurich a rédigé, sur la base de l'expertise actuarielle au 31.12.2020, une prise de position incluant des conditions ou des remarques concernant le rapport 2020.

Les aspects pertinents pour les comptes annuels 2021 suivants y sont mentionnés:

- Les provisions pour pertes sur retraites et pour fluctuations des risques des assurés actifs sont gérées dans l'œuvre de prévoyance bénéficiaires de rentes. Le modèle d'affaires doit être revu de manière qu'en cas de liquidation partielle, les provisions puissent être réparties en fonction du risque transféré.
- La valeur cible des réserves de fluctuation de valeur serait calculée sur la base d'un niveau de sécurité de 98% pour une année. Selon les calculs de l'expert en prévoyance professionnelle, la valeur cible des réserves de fluctuation de valeur dans le groupe de placements Flex20 ne correspond toutefois qu'à un niveau de sécurité de 92,5%. La valeur cible doit être revue en conséquence.
- Les directives relatives à la reprise des effectifs d'assurés doivent être vérifiées et, le cas échéant, adaptées.

Le Conseil de fondation se penchera en détail sur ces points lors de sa réunion à huis clos en 2022.

9 Autres informations sur la situation financière

9.1 Sous-couverture/explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

En raison de la structure de Swisscanto Flex Fondation Collective, il est en principe possible d'accepter l'affiliation de caisses de prévoyance en sous-couverture. Au 31.12.2021, il y a aucune caisse de prévoyance en sous-couverture.

9.2 Liquidation partielle

Douze caisses de prévoyance de Flex individuelle sont contrôlées au 31.12.2021 pour savoir si la condition d'une liquidation partielle est remplie. La procédure sera réalisée dans le courant de l'année 2022.

Trois des cinq liquidations partielles des caisses de prévoyance de Flex individuelle au 31.12.2020 ont pu être réglées au cours de l'exercice 2021. Pour deux caisses de prévoyance, la réalisation de la liquidation partielle est encore en cours.

Dans la caisse de prévoyance Flex collective, l'examen a révélé qu'il n'y avait pas de liquidation partielle au 31.12.2021.

En ce qui concerne la caisse de prévoyance Rentiers, l'examen a révélé qu'il n'y avait pas de liquidation partielle au 31.12.2021.

10 Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Aucun événement ayant une incidence sur le résultat d'exploitation 2021 ne s'est produit après la date de clôture du bilan.

Glattbrug, le 10 mai 2022 Dr Christof Strässle
lieu, date Président du Conseil de fondation

Glattbrug, le 10 mai 2022 Andreas Schmeltzer
lieu, date Directeur

Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young AG
Maagplatz 1 Case
postale
CH-8010 Zurich

Téléphone: +41 58 286 31 11
Fax: +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de

Swisscanto Flex Fondation Collective des Banques Cantonales Zurich

Zurich, le 10 mai 2022

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En tant qu'organe de révision, nous avons examiné les comptes annuels joints de Swisscanto Flex Fondation Collective des Banques Cantonales, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil de fondation

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels en conformité avec les dispositions légales, l'acte de fondation et les règlements. Cette responsabilité implique l'organisation, la mise en œuvre et le maintien d'un contrôle interne en ce qui concerne l'établissement de comptes annuels exempts d'inexactitudes substantielles à la suite d'infractions ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable de la sélection et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que de l'établissement d'estimations appropriées.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Pour l'audit, le Conseil de fondation désigne, outre l'organe de révision, un expert en prévoyance professionnelle. Celui-ci vérifie périodiquement que l'institution de prévoyance peut garantir qu'elle est en mesure de remplir ses obligations et que les dispositions actuarielles réglementaires relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales. Pour les provisions nécessaires pour les risques actuariels, le rapport actuel de l'expert en prévoyance professionnelle est déterminant au sens de l'art. 52e, al. 1 LPP, en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité est d'émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons procédé à notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Conformément à ces normes, nous devons planifier et effectuer l'audit de manière à obtenir une certitude suffisante quant à la question de savoir si les comptes annuels sont exempts d'informations erronées substantielles.

Un audit comprend la réalisation d'actes d'audit visant à obtenir des éléments probants concernant les valeurs et autres informations contenues dans les comptes annuels. La sélection des actes d'audit est laissée à l'appréciation de l'auditeur. Cela inclut une évaluation des risques de données erronées substantielles dans les comptes annuels à la suite d'infractions ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur tient compte du contrôle interne, dans la mesure où celui-ci est pertinent pour l'établissement des comptes annuels, afin de déterminer les actes d'audit correspondant aux circonstances, et non pour émettre une opinion d'audit sur l'efficacité du contrôle interne. L'audit comprend également l'évaluation de l'adéquation des méthodes comptables utilisées, la plausibilité des estimations effectuées et l'appréciation de la présentation globale des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus constituent une base suffisante et appropriée pour notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre évaluation, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Etablissement de rapports sur la base d'autres dispositions légales et autres

Nous confirmons que nous respectons les exigences légales relatives à l'autorisation (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe pas de faits incompatibles avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux autres audits prescrits à l'art. 52c, al. 1 LPP et à l'art. 35 OPP 2. Le Conseil de fondation est responsable de l'exécution des tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires relatives à l'organisation, à la gestion et aux placements.

Nous avons vérifié si

- l'organisation et la gestion sont conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existe un contrôle interne approprié à la taille et à la complexité;
- les placements sont conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse sont conformes aux dispositions légales;
- les mesures visant à garantir la loyauté dans la gestion de fortune ont été prises et le respect des obligations de loyauté, et la divulgation des conflits d'intérêts par l'organe suprême fait l'objet d'un contrôle suffisant;
- les fonds libres ou les participations excédentaires des contrats d'assurance ont été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les informations et les notifications requises par la loi ont été fournies à l'autorité de surveillance;
- les intérêts de l'organisme de prévoyance sont préservés dans les actes juridiques connus avec des personnes apparentées.

Nous confirmons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en la matière sont respectées.

Nous vous recommandons d'approuver les présents comptes annuels.

Ernst & Young AG



Marco Schmid
(Qualified
Signature)

Expert-réviseur agréé (réviseur
en chef)



Jasmin Bernhard
(Qualified
Signature)

Experte-révisseuse agréée